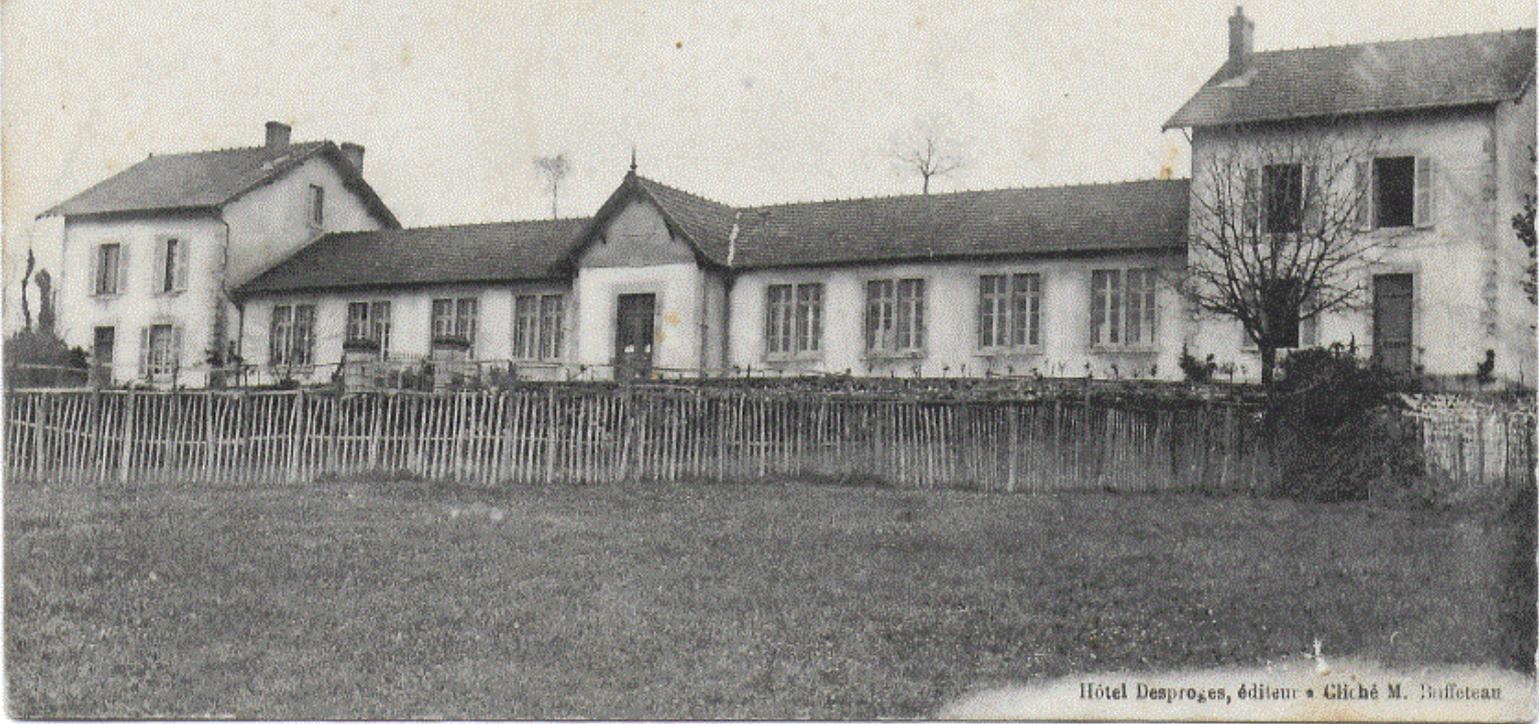


MARVAL (Hte-Vienne). - Les Ecoles

# Bulletin Municipal



Hôtel Desproges, éditeur • Gliché M. Buffeteau

# Bonne Année 2022

---

Commune de Marval



# Le mot de la municipalité

Une année se termine, elle a été marquée par l'évolution de la crise sanitaire qui nous a encore toutes et tous freinés dans notre vie quotidienne. Mais le retour à la vie normale est nous l'espérons pour bientôt.

Au niveau local, Marval a connu quelques changements cette année avec notamment l'arrivée d'une nouvelle commerçante (Isabelle) à qui nous souhaitons la bienvenue.

Marval redevient, petit à petit, une commune dynamique dont on entend parler notamment grâce au marché qui attire plusieurs centaines de personnes chaque dimanche.

Mais qu'en sera-t-il de Marval demain ?

De nombreux projets nous animent et sont en train de mûrir. Pour cela, la commune va bientôt recruter un chargé de mission élaboration et suivi des dossiers de subventions afin de faciliter les démarches administratives et d'accélérer la réalisation des projets. Cette création de poste a été votée pour notre plus grand plaisir à l'unanimité au conseil municipal.

Afin d'anticiper le départ à la retraite d'un Adjoint Technique, le conseil municipal a décidé de créer un poste supplémentaire. En effet, il serait dommageable pour la commune de se retrouver avec un seul employé technique et il faut aussi que le salarié ait le temps de prendre connaissance de la commune, du matériel et des habitants. Ce n'est pas parce qu'il y a une création de poste que la commune a l'obligation de garder trois agents.

Nous vous remercions pour les critiques constructives et les idées que vous nous apportez régulièrement et nous vous invitons à continuer à le faire régulièrement.



***« Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent une excellente année 2022. »***

# Les comptes rendus que vous n'avez pas encore ...

## COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 juillet 2021

Ouverture de la séance à 15 h

Présents :

M. Dominique BERTRAND, Mme Léa BLANC, M. Christopher CARRINGTON, M. Sylvain CASSORE, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, M. Michel JEAN, Mme Edith LEGER, Mme Marie LINET, M. Pierre MANDON, Mme Yolande PIRONNET, Mme Carole RELLAND, M. Jérôme SUET

Absent :

Mme Christine DESDOITS, pouvoir donné à M. Michel JEAN.

Marie LINET se propose comme secrétaire de séance et rédactrice du compte rendu.

1/ Adoption du compte rendu de la séance précédente

Mme RELLAND demande une modification au compte rendu précédent. Lorsque nous avons évoqué les panneaux de signalisation, Mme RELLAND avait demandé des panneaux de limitation à 20 Km/h et non 30 Km/h.

Au sujet de l'achat de la maison du bourg, M. JEAN souhaite qu'il soit fait mention dans le compte rendu précédent que pour lui l'achat et les travaux de la maison pour une somme de 50 000 euros est totalement aberrant.

Vote du compte rendu : 12 pour ; 2 abstentions.

2/ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Décision n° 16 en date du 31 mai 2021 portant sur la création d'une canalisation d'eaux pluviales par l'Entreprise SARDIN et Fils au prix de 2 156.40 euros hors taxes ;

Décision n° 17 en date du 8 juin 2021 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise PEYRAZAT MENUISERIE d'un montant de 475.00 euros hors taxes pour des travaux de menuiserie dans le logement communal situé 15 Milhaguet

Décision n° 18 en date du 8 juin 2021 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise PEYRAZAT MENUISERIE d'un montant de 3 735.00 euros hors taxes pour des travaux de menuiserie dans le local de l'ancienne mairie annexe

Décision n° 19 en date du 16 juin 2021 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise NOBLAT pour la fourniture d'un girobroyeur au prix hors taxes de 2 950.00 euros hors taxes

Décision n° 20 en date du 28 juin 2021 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise SIGNAUX GIROD pour la fourniture de panneaux d'interdiction pour un prix hors taxes de 189.37 euros

Décision n° 21 en date du 30 juin 2021 portant sur l'acceptation du devis de l'Entreprise LUMENXL.FR pour la fourniture de guirlandes festives au prix hors taxes de 670.45 euros

Décision n° 22 en date du 1<sup>er</sup> juillet portant sur l'achat d'un système d'alerte et d'information des habitants à la société PANNEAU POCKET pour un prix hors taxes de 150.00 euros pour la période du 9 juin 2021 au 8 juin 2022.

3/Délibération portant sur les subventions accordées aux associations

Suite à un travail de la commission citoyenneté, la commission propose des subventions aux associations suivantes :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| - Secours Populaire : 100 euros                        | vote : à l'unanimité           |
| - Pompiers : 250 euros                                 | vote : à l'unanimité           |
| - Association des conciliateurs de justice : 100 euros | vote : 10 pour ; 4 abstentions |
| - Association Pep's 87 : 100 euros                     | vote : 10 pour ; 4 abstentions |
| - FSE du Collège de Piègut : 60 euros                  | vote : 10 pour ; 4 abstentions |
| - Association La Turbine : 350 euros                   | vote : 11 pour ; 3 contre      |

En ce qui concerne la subvention accordée à l'Association La Turbine, M. JEAN dit que cela ne lui paraît pas juste et qu'il ne comprend pas pourquoi le Comité des fêtes ne touche pas de subvention. Mme LINET lui répond qu'en janvier chaque Président d'Association a reçu un courrier pour l'informer qu'il pouvait faire une demande et que pour cela il suffisait de faire une lettre motivée et fournir également un compte de résultat puisque c'est maintenant obligatoire. Or, le Comité des fêtes n'a rien demandé.

#### 4/Délibération portant sur l'affectation de places de spectacle pour les enfants

La commission Citoyenneté propose au Conseil Municipal d'offrir une place de spectacle à chaque enfant de la commune âgé de 5 à 12 ans : accepté à l'unanimité.

Cette facture sera réglée sur les crédits de l'article 6232. Vote : 14 pour.

#### 5/Délibération concernant la signalisation communale

M. CASSORE explique le travail de la commission voirie sur les problématiques de stationnement et de vitesse sur la commune.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

- Mettre en place un panneau fixe stationnement interdit les dimanches sur la place du marché.
- Créer des zones de bande jaune pour interdire le stationnement dans certains endroits
- Créer des places de stationnement personne à mobilité réduite dans la cour de l'épicerie et au niveau du lavoir.
- Dans le bourg, créer une zone de rencontre qui irait de l'épicerie, au lavoir et de la route d'Abjat, à la Mairie.
- Mettre des panneaux 50 km/h dans tous les hameaux sauf à la Vilotte et créer une zone de rencontre au Puy Chevalier
- En ce qui concerne les rénovations de voirie pour l'année 2021 : proposition de rénover la route qui va du Teillet au Teillaud, la route de l'Épinassie et la route qui part de la Mairie et qui rejoint la D 73.

M. BERTRAND demande quel procédé sera utilisé pour la réfection des routes. M. HACHIN répond qu'il s'agit de prendre un procédé un peu plus coûteux que ce qui avait été fait mais qui dure plus dans le temps et qu'en même temps l'élagage et le curage des fossés sera fait.

En ce qui concerne la signalétique, Mme LEGER et M. HACHIN signalent le coût certain de l'achat des panneaux de signalisation. M. le Maire dit qu'il a contacté une des entreprises qui fait des panneaux et elle serait prête à discuter de prix pour l'achat de grosses quantités. Une demande sera faite auprès du département pour les hameaux traversés par une route départementale.

Vote : 12 pour ; 2 abstentions

#### 6/Délibération portant sur le règlement de la location de la salle polyvalente

Mme LINET explique le travail fait par la Commission citoyenneté.

Proposition de tarifs d'utilisation de la salle André Marcillaud à compter du 1/01/2022

- Habitants de la commune : 1 journée en semaine : 90 euros (option sono : 25 euros, option cuisine : 50 euros ; 2 jours (week end) : 200 euros (option sono : 50 euros, option cuisine : 100 euros)
- Habitants hors commune : 2 jours (week end) : 400 euros (option sono : 50 euros, option cuisine : 100 euros)
- Association communale (2 gratuités dans l'année) : 1 jour en semaine : 80 euros ; 2 jours (week-end) : 100 euros (option sono : 25 euros ; option cuisine : 50 euros)
- Association hors commune : 1 jour en semaine : 100 euros ; 2 jours (week-end) : 300 euros (option sono : 50 euros, option cuisine : 100 euros)
- Location à but commercial : 2 jours (week-end) : 400 euros (option sono : 50 euros, option cuisine : 100 euros)

Caution matériel : 1 000 euros + caution nettoyage : 500 euros

Proposition location salle des fêtes

Gratuité de la location de la salle de fêtes pour les habitants de la commune, sans possibilité de cuisiner. Caution à 500 euros (sauf association communale)

Vote pour l'ensemble des propositions 11 pour ; 3 abstentions

7/ Délibération fixant le montant du loyer d'un logement à Milhaguet

M. le Maire explique que le loyer actuel est de 283.23 euros, la proposition de la commission citoyenneté est de 285 euros. Le Conseil doit également délibérer afin d'autoriser le Maire à signer le bail avec les futurs locataires.

Votes : à l'unanimité

8/ Désignation d'un suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. SUET explique que la Communauté de Communes demande un suppléant. Mme HAAG propose sa candidature. Vote : à l'unanimité.

9/ Approbation du rapport de la CLECT

M. SUET présente le rapport d'attributions de compensation provisoire 2021 pour la commune de Marval. L'attribution de compensation provisoire sera de - 17 325.62 euros. Les charges transférées de voirie sont de 9632.13 euros.

Vote à l'unanimité

10/ Approbation de la convention du Centre Intercommunal Action Sociale fixant la cotisation annuelle pour le portage des repas

M. SUET présente la convention avec le CIAS. Il s'agit d'une convention portant sur un tarif de portage des repas à domicile à 0.80 centimes par habitant et par an soit environ 500 euros pour la commune de Marval. Vote à l'unanimité.

11/Délibération portant l'ouverture de crédits au chapitre 67

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

M. le Maire présente un courrier du Comité des Œuvres Sociales demandant une délibération du Conseil Municipal sur une modification de ses taux de cotisation. M. le Maire fait une lecture de la demande de délibération. Vote à l'unanimité.

Mme LINET évoque le feu d'artifice de Marval qui se tiendra le 10 juillet et informe que pour l'occasion le Maire et les Adjointes souhaitent offrir un pot aux Administrés sur leurs deniers personnels. Mme LINET demande à Mme LEGER si elle veut participer. Mme LEGER réfléchit, elle doit donner une réponse lundi prochain. A ce sujet, Mme PIRONNET demande que des affichettes soient faites dans les commerces de Marval.

Mme LEGER souhaite pouvoir participer à l'attribution du logement à Milhaguet. M. HACHIN lui répond qu'elle n'est pas habilitée à le faire en raison des informations personnelles sur les demandeurs. Une commission restreinte est créée. Mme LINET explique qu'une grille d'attribution des logements a été élaborée afin d'attribuer le logement en toute impartialité. M. HACHIN souligne que nous avons beaucoup de demande pour le logement et que cela met en évidence le manque de logement locatif sur la commune.

M. BERTRAND, demande à Monsieur le Maire d'intervenir au sujet des pneus entassés au niveau du garage associatif. Il y a des collectes de pneus organisées par la déchetterie, cela doit être proposé.

M. JEAN a déposé un courrier dans la boîte à lettres de la mairie. Il en fait la lecture au Conseil Municipal, évoquant le devenir des terres agricoles et demandant les références législatives. Le sujet sera abordé au prochain Conseil.

M. JEAN demande que les séances de Conseil Municipal soient convoquées à 18 h ou 20 h car il reproche que deux Conseils se sont tenus dans des horaires difficiles pour certains.

Mme RELAND demande que les Conseils ne soient pas les vendredis.

Mme RELAND explique que vers le 15 juillet elle devrait récupérer les données du site internet.

La séance est levée à 16 36.

Marie LINET

Secrétaire de séance,

Pierre HACHIN

Maire,

## COMMUNE DE MARVAL (Haute-Vienne)

### **Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 23 septembre 2021**

Ouverture de la séance à 14h00.

**Présents** : M. Dominique BERTRAND, Mme Léa BLANC, M. Christopher CARRINGTON, M. Sylvain CASSORE, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, M. Michel JEAN, Mme Édith LEGER, Mme Marie LINET, M. Pierre MANDON, M. Jérôme SUET.

**Absents** : Mme Christine DESDOITS, pouvoir donné à M. Michel JEAN.

Mme Carole RELAND, pouvoir donné à M. Dominique BERTRAND.

Mme Yolande PIRONNET, pouvoir donné à M. Pierre HACHIN.

Sylvain CASSORE se propose comme secrétaire de séance et rédacteur du présent compte rendu.

#### **1/ Adoption du Compte Rendu de la séance précédente**

M. BERTRAND demande de la part de Mme RELAND que soit modifiée la phrase « Mme RELAND demande que les conseils ne soient pas les vendredis » en « Mme RELAND demande que les conseils ne soient pas **toujours** les vendredis ».

Vote du compte rendu : 13 pour ;1 contre

#### **2/ Compte Rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

DECISION N° 23-2021 en date du 16 juillet 2021 portant sur la rénovation du logement n° 5 à Milhaguet **par l'entreprise PARACHOU Jean-Philippe pour des travaux de peinture et de plomberie au logement situé n° 15 à «Milhaguet»**

DECISION N° 24-2021 en date du 30 juillet 2021 portant sur la rénovation du logement n° 15 à Milhaguet **par l'entreprise YUSEN Sali, vu le désistement de M. Jean-Philippe PARACHOU à qui Monsieur le Maire avait confié les travaux de peinture et de plomberie.**

DECISION N° 25-2021 en date du 28 septembre 2021 portant sur l'entretien des Monuments aux Morts et l'ajout d'un nom complémentaire par **l'entreprise Marbrerie JOUANDOU pour des travaux d'entretien des Monuments aux Morts et l'ajout d'un nom complémentaire.**

### **3/ Délibération sur les travaux à réaliser à l'épicerie**

Suite au travail de la commission urbanisme, il a été choisi après avoir consulté des devis anonymes et sans les votes de M. le Maire et de Mme HAAG qui avaient réceptionné les devis, d'accepter le devis de l'entreprise BATI ECO pour un montant de 16 945,25 euros HT.

M. JEAN demande quel est l'intérêt de ces travaux. Les membres de la commission répondent que ces sujets ont été abordés en commission et que les documents qui y font référence étaient disponibles et consultables à la Mairie avant le Conseil.

Vote : 12 pour, 2 abstentions (Mme LEGER et M. JEAN)

### **5/Délibération fixant les prix et les durées des concessions des cavurnes**

Mme HAAG propose que le prix des concessions des cavurnes soit fixé à 300 euros pour une concession à 15 ans et à 400 euros pour une concession à 30 ans ce qui permet l'autofinancement des cavurnes par leurs concessionnaires.

Vote à l'unanimité.

### **6/ Délibérations pour régularisations comptables**

Il s'agit de donner l'autorisation au comptable de passer les frais des travaux de trottoirs d'un compte de tiers à un compte d'actif et donc de passer les écritures d'ordre nécessaires.

Il s'agit également de transférer les frais d'études de ces mêmes travaux sur les frais de travaux.

Vote à l'unanimité.

### **7/ Délibération approuvant la numérotation (adressage)**

Il s'agit de voter la numérotation de toutes les habitations de la commune (y compris tous les lieux-dits) où sont adressés les courriers.

Vote à l'unanimité.

### **8/ Retrait de la délibération 21/2021 du 07 mai 2021 relative aux éoliennes et approbation d'une nouvelle délibération.**

Suite à un courrier de la Préfecture nous enjoignant de retirer cette délibération car jugée non conforme, il est proposé de la retirer et d'adopter ensuite, une délibération similaire, adoptée par la commune de La Chapelle-Montbrandeix et non retoquée par la Préfecture.

Vote pour retirer la délibération 21/2021 : 13 pour, 1 abstention (Mme LEGER)

Vote pour la nouvelle délibération : 13 pour, 1 abstention (Mme LEGER)

### **9/ Délibération sur les demandes de subvention pour les travaux de voirie.**

M. SUET explique que suite à la venue de l'ATEC concernant les travaux des routes décidée en commission voirie, les devis ont été reçus. Ils s'élèvent à environ 74 000 euros pour la portion de route communale menant à « L'épinassie », à 90 000 euros pour la route communale n°2 menant

de la mairie en direction de St Barthélémy, et de 42 000 euros pour la portion entre « Le Teillet » et « Lavaud ». La demande de subvention s'élève à 80% de la dépense.

Il est demandé si ces tarifs comprennent le curage des fossés et l'élagage. M. SUET répond que le curage est prévu mais que l'élagage est normalement à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

M SUET explique également que la deuxième tranche des travaux de voirie à la charge de la Communauté de Communes est en cours actuellement.

Vote à l'unanimité.

### **10/ Délibération sur la création d'un poste de chargé de mission pour l'élaboration et la gestion des dossiers de subvention.**

Il s'agit d'engager sur les conseils du centre de gestion un chargé de mission qui aurait le statut de rédacteur afin de chercher les nombreuses subventions auxquelles nous pouvons prétendre pour réaliser nos projets mais qui prennent du temps dont ne disposent pas les secrétaires de mairie ni les élus. Ce chargé de mission pourrait dans le même temps profiter de l'expérience des secrétaires de mairie dans le contexte d'un futur départ à la retraite et permettrait, si la personne convient, de réaliser le tuilage. Le chargé de mission serait engagé sous la forme d'un CDD d'un an (possiblement renouvelable) sous la forme d'un Contrat de projet.

Vote : 13 pour, 1 abstention

### **11/ Délibération sur la réglementation des boisements.**

Suite à la demande de certains habitants concernant des litiges de plantations en bordure de parcelle et d'habitations, il a été constaté que l'arrêté concernant les boisements courait jusqu'en 2014 et qu'il était donc caduc depuis et que la commune ne pouvait donc s'exprimer. Il est donc demandé de délibérer pour un nouveau zonage qui sera effectué par le département pour se doter d'un cadre vis à vis de ces problématiques.

Vote à l'unanimité.

### **12/ Réponse à Monsieur Michel JEAN sur les habitats légers.**

M. le Maire demande à M. JEAN si une délégation lui a été donnée. Réponse : non. Il lui demande ensuite si il a reçu une mission spécifique de la municipalité. Réponse : non. Il lui demande ensuite si il fait partie de la commission urbanisme. Réponse : non. Monsieur le Maire demande enfin à M. JEAN à quel titre il fait des demandes d'informations auprès des services de l'Etat. Réponse de l'intéressé : à titre personnel en tant qu'élu.

M. HACHIN rappelle le cadre légal : un conseiller municipal, à titre individuel, ne peut prétendre obtenir directement des services municipaux la communication de renseignements ou de documents autres que ceux accessibles à tout contribuable ou habitants de la commune. Les adjoints et conseillers municipaux n'ont pas le droit d'intervenir à titre individuel dans l'administration de la commune.

M. HACHIN explique que cette recherche concernant uniquement les habitats légers est une forme de discrimination car il existe de nombreuses habitations principales qui ne sont pas dans le juste cadre de la législation et que cela concernerait donc toutes ces habitations et constructions.

M.HACHIN rappelle également que d'autres constructions similaires ont été acceptées par les précédentes mandatures et les précédents conseils. Il demande donc en quoi cela pose un problème aujourd'hui. M. HACHIN rappelle également que ces questions peuvent être discutées en commissions auxquelles M. JEAN ne participe pas.

M. le Maire explique une nouvelle fois que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de réalisation et que des zones dites STECAL pourront être identifiées afin de permettre l'installation d'habitats démontables dans ces zones. Dans l'attente de l'adoption de ce PLUI, une tolérance est laissée en raison d'un vide juridique.

M. JEAN répond qu'il n'est pas contre les habitats légers mais qu'il s'agit de parcelles agricoles achetées pour y établir des habitats principaux, que le Maire doit intervenir sur les parcelles où c'est le cas et expose un courrier de la DDT qui le lui rappelle. M. HACHIN répond qu'il n'a pas reçu un tel courrier et une copie en est faite. M. JEAN explique que le courrier de la DDT est clair et qu'il a

obtenu celui-ci en tant qu' élu. M. HACHIN lui rappelle qu'il n'a reçu aucune délégation et qu'il n'a pas ce pouvoir en tant que simple élu et lui rappelle le cadre légal.

M. HACHIN explique qu'une réponse sera faite concernant ce courrier à la DDT et la raison pour laquelle il a été transmis à M. JEAN.

Il est rappelé le cadre de la loi ALUR qui oblige les communes et les communautés de communes de se doter d'un PLU (ou PLUI) et que dans l'attente une tolérance s'effectue vis à vis des communes. Il est également rappelé que la commune n'ayant abouti dans l'élaboration d'un PLU, elle est toujours soumise au Règlement National de l'Urbanisme et que dans ce cadre des dispositifs peuvent être trouvés afin de régulariser ces situations mais autant attendre l'adoption du PLUI.

M. SUET demande à M. JEAN de quel droit il se permet d'appeler la Mairie afin de savoir si les habitants du Teillaud payent des impôts et les raisons qui le poussent à se renseigner ainsi. M. JEAN répond qu'il demandait afin de savoir si ces habitants avaient le droit de s'inscrire sur les listes électorales.

M. HACHIN rappelle une nouvelle fois qu'aucune délégation ne lui a été donnée ainsi que le cadre légal et lui donne une fin de non-recevoir pour sa demande auprès du secrétariat de mairie. Il ajoute que, de se renseigner auprès des Impôts sur une partie bien distincte de la population est discriminatoire et proche de l'acharnement.

### **13/ Délibération sur l'indemnité de fonction de Maire Délégué**

M. HACHIN souligne l'absence de travail effectif et d'investissement du Maire Délégué par rapport aux indemnités qui lui sont données. Il propose donc qu'elles soient réévaluées à 100 euros net par mois et qu'elles seront reconsidérées dans 6 mois. A la demande du Maire, le vote a lieu à bulletin secret.

M. HACHIN rappelle que la porte reste ouverte et qu'il ne dépend que du Maire Délégué de s'investir, qu'elle est toujours la bienvenue à la mairie qui est la maison du peuple.

Vote : 7 pour, 5 contre, 1 blanc et 1 abstention (Mme LEGER)

### **14/ Questions diverses**

Par l'intermédiaire de M. BERTRAND, Mme RELAND informe le Conseil que le site internet sera mis en ligne la semaine suivante et qu'une photo de tous les élus devrait être prise pour la mettre sur le site.

M. JEAN explique que les dates et les horaires de conseil changent tout le temps et que cela ne permet pas à Mme DESDOITS de pouvoir y assister.

Mme LINET informe le Conseil que se tiendra l'inauguration de « Ma Commune la Nuit » en partenariat avec le PNR, le 15 Octobre à 18h00 sur la place du marché avec notamment un spectacle à 20h30.

Mme LINET explique que la commission citoyenneté a décidé d'acheter quelques guirlandes pour les éclairages de Noël afin d'éviter une location coûteuse et permettre à terme de former les employés communaux afin qu'ils puissent les installer sans passer par un prestataire extérieur onéreux.

M. HACHIN informe de la naissance d'une petite Salma sur la commune.

M. BERTRAND demande quand sera fait le nettoyage du cimetière. M. HACHIN répond que les allées qui sont à la charge de la commune sont nettoyées mais que les allées entre les tombes sont censées être à la charge des concessionnaires, même si l'habitude a été prise qu'elles soient faites par les cantonniers.

Mme BLANC informe le Conseil qu'un salon des vins naturels se tiendra le 31/10 avec une presse à pomme, une forge, ...

La séance est levée à 15h11.

M. Sylvain CASSORE  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN  
Maire,

## FINANCES

### BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement		
	Prévision	Réalisation
Charges à caractère général	449 576.00	121 651.39
Charges de personnel	240 500.00	182 571.64
Autres charges de gestion courante	85 300.00	47 700.63
Atténuation de produits	25 000.00	4 332.00
Charges exceptionnelles		113 085.00
Virement section d'investissement	948 679.00	
Op. d'ordre de transfert entre sect.		296 000.00

Recettes de fonctionnement		
	Prévision	Réalisation
Produits des services du domaine	15 000.00	15 191.80
Impôts et taxes	220 000.00	193 270.00
Dotations et subventions	263 000.00	251 281.56
Autres pdts de gestion courante	20 000.00	26 409.86
Produits financiers		13.51
Produits exceptionnels		3 691.39
Atténuations de charges		490.28
Excédent de fonct. reporté	1 231 055.00	

Dépenses d'investissement		
	Prévision	Réalisation
Déficit d'investissement reporté	139 331.00	
Emprunts et dettes assimilés	2 150.00	280.00
Immobilisations incorporelles	52 525.00	
Immobilisations corporelles	370 000.00	23 808.81
Immob. en cours	591 000.00	4 188.82

Recettes d'investissement		
	Prévision	Réalisation
Excédent antérieur reporté		
Dotations et réserves	206 031.00	206 042.57
Subventions d'investissement		40 373.71
Emprunts et dettes assimilés		285.00

Produits des cessions d'immob.	296 000.00	
Virement section de fonct.	948 679.00	
Opérations d'ordre entre sections		296 000.00

#### BUDGET ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement		
	Prévision	Réalisation
Charges à caractère général	15 000.00	2 172.30
Charges de personnel	13 600.00	
Autres charges de gestion courante	5 000.00	
Atténuation de produits	15 000.00	
Charges exceptionnelles	2 000.00	
Virement section investissement	86 977.00	
Op. de transfert entre sections	10 901.00	10 901.00

Recettes de fonctionnement		
	Prévision	Réalisation
Produits des services du domaine	15 000.00	- 45 000.00
Excédent antérieur reporté	127 459.00	
Op. de transfert entre sections	6 019.00	6 019.00

Dépenses d'investissement		
	Prévision	Réalisation
Immobilisations incorporelles	20 000.00	9 526.06
Immobilisations corporelles	25 000.00	
Immobilisations en cours	81 818.00	39 737.64
Op. de transfert entre sections	6 019.00	6 019.00

Recettes d'investissement		
	Prévision	Réalisation
Immobilisations en cours	39 737.64	39 737.64
Excédent reporté	34 959.00	
Virement sect. de fonctionnement	86 977.00	
Op. de transfert entre sections	10 901.00	10 901.00

## Carnet rose :

La commune de Marval a le plaisir d'ajouter deux nouvelles habitantes à sa population.

**Salma** et **Nina** ont vu le jour en 2021. Nos félicitations aux familles et bienvenue à elles.

## Le marché de Marval...1 an déjà !

Déjà un an de fonctionnement, les producteurs et artisans sont heureux de participer à son développement.

Certains sont partis (poissonnerie), d'autres les ont remplacés (boucherie), une constante évolution positive est en place et les chalandes sont nombreux à faire leurs achats et aussi à déguster sur place crêpes, gâteaux, pizzas, huîtres... L'ambiance sur le marché est toujours bon enfant et les tables de pique-nique sont souvent pleines. Chaque dimanche, des bénévoles Marvalais et des communes voisines viennent aider à la mise en place de la signalisation et au rangement du marché, merci à eux !

La foire aux vins du 31 octobre 2021 a été un véritable succès et le repas sous chapiteau aussi.

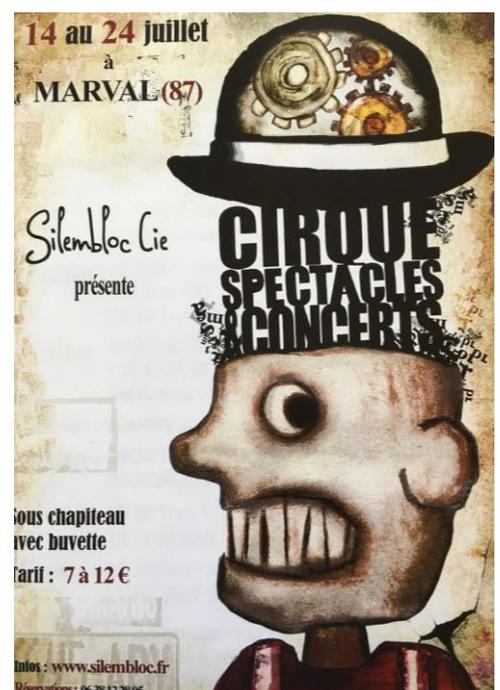
## Deux semaines de spectacles à Marval :

Durant l'année nous avons été contactés par la compagnie de spectacle Silem Bloc, ils cherchaient un lieu pour installer leur chapiteau et jouer leurs spectacles.

Compte tenu du peu d'offre culturelle sur la commune et les communes voisines, c'est avec plaisir que nous avons accepté.

C'est ainsi qu'en juillet, un chapiteau de cirque est venu s'installer durant deux semaines. Ce furent deux semaines riches, puisque chaque soir entre 50 et 80 personnes ont pu profiter de spectacles de qualité.

Ces différentes représentations ont été également l'occasion d'offrir une entrée gratuite aux enfants de Marval âgés de 3 à 12 ans, puisqu'ils n'avaient pas pu bénéficier de spectacle lors des fêtes de fin d'année.



# Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2021

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont eu lieu en collaboration avec la mairie de Pensol. Ces moments de partage avec une commune amie nous permettent de commémorer les armistices des deux grandes guerres mais aussi de ne pas oublier l'histoire qui a forgé les valeurs de notre pays.



Nous tenons à souligner l'accueil chaleureux de la commune de Pensol lors de la cérémonie du 8 mai et nous tenions à les remercier.



# Le 10 juillet :

Le samedi 10 juillet 2021 a eu lieu une soirée afin de célébrer la fête nationale. Ce moment convivial nous a permis de partager un moment ensemble, chose que nous n'avions pas pu faire l'année d'avant pour cause de Covid. On peut dire que la fête a même commencé la veille, de nombreux bénévoles sont venus aider au montage de la piste de danse et des barnums. Encore un grand merci !



Le Maire et les adjoints ont offert sur leurs deniers personnels un verre de l'amitié aux habitants et des amuses bouches réalisés par « les Délices de la Lisonne » ont été servis. Les associations Franco-Britannique, LDC et La Turbine se sont associées pour organiser la soirée (buvette, musique, roller disco ...). L'association de pêche tenait un stand explicatif sur son activité. Les restaurants des Feuillardiers et de l'Épinassie servaient des repas le tout dans une ambiance sympathique.

Le traditionnel feu d'artifice a été tiré sous le regard émerveillé des petits et des grands.



# Du nouveau à l'épicerie :

L'épicerie a changé de propriétaire cette année et c'est pour notre plus grand plaisir que nous accueillons Isabelle.

Et c'est dans le but de vous offrir un meilleur service que la commune a choisi de réaliser des travaux dans l'épicerie afin d'agrandir la surface de vente et d'embellir le local. Une belle réussite !



## L'épicerie de Marval

CHANGE DE PROPRIETAIRE !

- ✓ **Des produits**
  - Alimentation générale
  - Producteurs locaux
  - British groceries
  - ...
- ✓ **Des services**
  - Dépôt de pain
  - Presse
  - Jeux FDJ
  - Articles fumeurs
  - Gaz
  - Relais colis
  - ...
- ✓ **Un sourire** 😊

Tel. 05 55 78 70 31  
epicerie.marval@gmail.com

 epicerie de marval

Horaires  
Du lundi au samedi : 7h30 - 12h30 / 15h30 - 19h00  
Fermé le mercredi après-midi  
Dimanche : 8h00 - 12h30

**OUVERTURE DIMANCHE 4 JUILLET**

Ne pas jeter sur la voie publique

# Le Noël des enfants :

Samedi 18 décembre a eu lieu le Noël des enfants de la commune. Au programme, spectacle de contes (merci à Claire et Patrick de nous avoir offert ce moment) et passage du Père Noël avec distribution des cadeaux. C'est ainsi que 45 enfants de 0 à 12 ans ont pu recevoir un présent. Le Père Noël, lui, a continué sa longue tournée de livraison.

Ce moment a permis aux enfants de se retrouver et aux parents de faire la connaissance de nouveaux arrivants à Marval. Compte tenu des restrictions sanitaires nous n'avons pas pu offrir un goûter aux enfants...



# Ma commune la nuit

Le Périgord-Limousin possède encore une nuit de qualité en comparaison de certains territoires plus urbains. Au départ prévu pour diminuer l'insécurité nocturne, l'éclairage public est aujourd'hui au cœur des enjeux environnementaux. La pollution lumineuse, bien que largement ignorée, nous empêche de voir les étoiles, mais pas que ! Aujourd'hui on sait qu'elle porte aussi préjudice à la santé et à la biodiversité : pour vivre on a tous besoin de la nuit (noire!). Pour réduire la pollution lumineuse, plusieurs solutions : éteindre l'éclairage une partie de la nuit, abaisser la puissance de l'éclairage ou rénover les luminaires pour éviter qu'ils éclairent le ciel.

Depuis plusieurs années, le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin (PNRPL) travaille en partenariat avec les Parcs de Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé. Cette reconnaissance mondiale récompense des qualités de ciel exceptionnelles.

Début 2021, le PNRPL a lancé un appel à projet « Ma commune la nuit » pour accompagner 4 communes du parc sur l'amélioration de la biodiversité nocturne et la construction de trames noires. Marval a été choisie parmi les 4 Communes lauréates avec pour animal totem « *le ver luisant* ». Ainsi en partenariat avec le PNR, la mairie a initié plusieurs animations et actions autour du « Ver luisant » et de la réduction de l'éclairage public :

## Conférence et atelier autour du ver luisant à la médiathèque de Marval



Pendant la période estivale, deux rencontres ont été organisées et ont réuni une douzaine d'habitants de la Commune. Une première avec Laurent Chabrol et Arnaud Six afin d'expliquer la reconnaissance, la reproduction des vers luisants ainsi que les écosystèmes favorables à leur développement. Ces deux rencontres ont permis de constituer un groupe pour recenser les vers luisants mâles et femelles sur Marval... Durant le printemps et l'été 2022, nous allons relancer avec le PNRPL de nouveaux temps d'informations pour le recensement des vers luisants, si vous êtes intéressés et désirez nous rejoindre vous êtes les bienvenus

## Animation et spectacle

### « Tarot de la nuit en Périgord Limousin » autour de la biodiversité nocturne

Cette soirée organisée avec le PNRPL a réuni une cinquantaine de personnes qui ont ainsi pu découvrir différents ateliers de sensibilisation sur la pollution lumineuse, mais aussi sur leur relation à la nuit. Puis à 20h, le public a pu assister au tirage de lames tarot de Marseille, Martine Tarot a mis chaque carte en perspective pour retracer l'histoire de la nuit et confronter les spectateurs à ses différentes dimensions.



### Rencontre sur la diminution de l'éclairage public en centre bourg et à La Nadalie



Le 18 novembre au soir a eu lieu une sortie dans le cadre du projet « *Ma commune la nuit* ». Malgré le froid, les habitants ont été au rendez-vous et nous avons pu échanger autour de l'éclairage du bourg. Deux intervenantes du PNRPL étaient présentes pour animer la sortie et nous apporter leurs connaissances techniques. Nous avons pu continuer à échanger autour d'un verre de l'amitié sur l'utilité ou non de certains lampadaires et les horaires d'éclairage du centre bourg. Une équipe de tournage nous a suivis durant la soirée afin de réaliser un court métrage sur le projet.

Suite à cette sortie, des habitants de La Nadalie ont eu l'envie d'organiser une soirée de réflexion sur l'éclairage public au sein du hameau, celle-ci s'est déroulée le 21 décembre et a réuni une quinzaine d'habitants.



Si vous avez envie d'organiser une soirée de réflexion autour de l'éclairage public avec les habitants de votre hameau, n'hésitez pas à contacter la mairie afin d'avoir de plus amples informations.

## Les espaces verts et publics à Marval

Depuis 2017, la loi sur la transition énergétique interdit l'utilisation de pesticides et herbicides chimiques aux collectivités locales.

Pour y répondre au mieux, nous souhaitons mettre en place un outil de « gestion différenciée » sur les différents espaces verts de la commune afin de prioriser, d'adapter et d'optimiser l'entretien de ceux-ci. Cette gestion différenciée permettra de mieux répartir les charges d'entretien des espaces verts au profit d'un triple avantage : écologique (actions favorables à la biodiversité), économique (réduction d'eau, d'entretien) et social (aménagements adaptés à l'utilisation des habitants). Pour réaliser celle-ci, la commune va s'engager sur 3 ans pour l'obtention du label « +Nature » qui récompense les communes valorisant une gestion écologique et durable de leurs espaces verts.

### Cimetières

Plusieurs personnes ont fait état de la présence de mauvaises herbes envahissantes dans les cimetières communaux... L'interdiction de produits phytosanitaires n'est pas sans conséquences sur l'entretien des espaces et des allées que comportent les cimetières. En effet, ces produits permettaient de gérer rapidement et efficacement l'apparition de plantes indésirables. Afin de trouver de nouvelles alternatives, nous avons utilisé cette année en complément du binage du vinaigre blanc avec du savon noir, cependant son utilisation reste néfaste pour l'environnement. Par conséquent, comme de nombreuses communes en France, nous avons comme projet de végétaliser les cimetières de Marval

et Milhaguet pour diminuer le nombre d'heures d'entretien et les embellir tout en favorisant l'environnement et sa biodiversité. En attendant ces futurs travaux, nous vous rappelons que les cantonniers se chargent du nettoyage des différentes allées et que l'entretien des espaces entre les sépultures sont à la charge des concessionnaires. De plus, les pierres tombales brisées ainsi que leur étanchéité doivent être remises en état. Enfin, le portail du cimetière de Marval sera repeint et de nouveaux points d'eau seront installés le printemps prochain.

### Fleurissement et Label « Village Fleuri »

En 2021, la commune a organisé au mois de mars et juin deux chantiers participatifs pour le fleurissement du centre bourg. Ces chantiers ont accueilli dans la bonne humeur une douzaine d'habitants pour désherber, pailler et planter les différents massifs et jardinières.



Le conseil municipal tient à remercier M. Didier Viau pour le partage de ses connaissances ornementales paysagères et pour son implication dans le fleurissement de Marval-Milhaguet.

Pour ces prochaines années, nous avons comme projet de candidater au label « **Village fleuri** ». Afin d'atteindre cet objectif nous allons installer progressivement des plantes vivaces rustiques (environ mille bulbes cette année) afin de trouver un équilibre avec les plantes annuelles qui demandent plus d'entretien et qui ne fleurissent qu'une année. Nous allons aussi créer des prairies fleuries sur différentes zones du centre bourg (devant la salle polyvalente, le château, etc.)

Comme l'année passée, nous allons organiser plusieurs chantiers participatifs fleurissement. Si vous avez envie de partager des idées et participer à ces différentes rencontres, vous pouvez donner votre contact à la mairie afin que l'on vous informe sur les prochaines dates à venir.

## Concours fleurissement 2021

Le concours fleurissement s'est très bien déroulé, une quinzaine d'habitants ont répondu présent pour y participer. Départager les meilleurs ne fut pas facile mais une grille d'évaluation a été établie pour faciliter le travail du jury.



Cette année le 1er prix a été décerné à Mme Michelle Moreau, le 2ème prix à M. Roger Proust et deux 3ème prix ex æquo à Mme Annie Robisson et au restaurant « Les Feuillardiers ». Tous les participants ont reçu un bon d'achats de 25€ et les lauréats ont aussi gagné une plaque en fonte pouvant être affichée au mur. Pour le concours 2022, le jury a décidé que le lauréat rejoindra les membres du jury l'année suivante, nous sommes donc heureux d'accueillir Mme Michelle Moreau au sein du jury à venir.

Les inscriptions se feront sur les 3 premiers mois de l'année et le jury passera 3 fois pour voir les jardins sur différentes périodes : début de printemps, début et fin d'été. Nous vous attendons nombreux pour participer au concours fleurissement 2022.

# 2022, de nouveaux projets

## Antenne relais de téléphonie mobile, La Souchère.

Le projet va se concrétiser en mai 2022, les quatre opérateurs (Bouygues, Free, Orange et SFR) seront présents. C'est l'Etat qui est maître d'œuvre, 4 points devaient obligatoirement être desservis (voir carte).



Nous tenons à remercier les habitants de la Souchère pour leur coopération, les documents cerfa concernant les mesures de champs électromagnétiques ont été envoyés.

## Création d'une salle de pause pour les employés communaux

En 2022, la mairie va créer une salle de pause pour les employés communaux. En effet, au-delà de la convention signée avec La Poste pour la mise à disposition d'un local réservé à une salle de pause équipée permettant aux facteurs de profiter de leur pause méridienne, il s'agit de remplir les obligations légales liées au code du travail.

## Achat et rénovation d'un local à vocation commerciale et artisanale

En 2021, la commune de Marval a fait l'acquisition d'un local à rénover situé dans le bourg. Ce local aura pour vocation de créer un espace commercial et artisanal. L'achat du bâtiment a été réalisé pour un montant de 5 000 euros.

La rénovation aura lieu sur la période 2022-2023 pour un montant estimé à 50 000 euros, des subventions pourront être obtenues.

Cette nouvelle boutique permettra de continuer le travail déjà engagé pour la dynamisation du bourg.



## Aménagement de la circulation dans le village

Afin d'améliorer la sécurité ainsi qu'un meilleur partage de la voie publique notamment en faveur d'une mobilité douce, des aménagements sont prévus sur l'ensemble de la commune et notamment dans le centre-bourg. Des aménagements de stationnements ainsi qu'une meilleure signalisation de ces lieux de stationnements permettront de sécuriser l'entrée du bourg.

Afin de sécuriser les déplacements piétons dans le bourg et certains hameaux, il est prévu de mettre en place des zones dites « de rencontre » garantissant un meilleur partage de la voie publique et qui se met en place dans de nombreux hameaux autour de nous.



Cette zone de rencontre constitue une **zone** affectée à la **circulation** de tous les usagers. Dans cette **zone**, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

Le code de la route, contrairement à ce que tout le monde pourrait croire, ne prévoit pas de limitation de vitesse dans les lieux-dits, il est prévu que la vitesse soit limitée dans tous les lieux-dits de la commune.

# Projet de réhabilitation de la station d'épuration de La Nadalie

A l'issue des phases 3 et 4 de l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement de la commune effectuée par la société Impact Conseil, la commission urbanisme a décidé de programmer des travaux avant le transfert de compétence vers la Communauté de Commune en 2025. Ils concerneront la mise en conformité des stations d'épuration de la Nadalie dans un premier temps et de Milhaguet dans un second temps. Ces installations vétustes depuis de longues années nécessitent de gros travaux mais qui seront hautement subventionnés.

Les travaux sur La Nadalie consistent à détourner les réseaux vers une station remise à neuf et aux normes et d'effacer l'ancienne station obsolète qui présente une problématique liée à la salubrité publique. La station effacée étant sur un point bas, cela nécessitera l'installation d'un ouvrage de transfert afin d'acheminer les eaux usées vers le nouveau point de traitement. Les demandes de subvention vont être lancées prochainement et les travaux devraient voir le jour courant 2022.



# Les mots des associations

## Association Franco-Britannique ; bulletin municipal 2021

Malheureusement, l'année 2021, tout comme 2020, a permis que très peu de rencontres avec nos amis, à cause du Covid. Toutefois, quelques petites activités ont pu avoir lieu :

En juin : nous avons pu reprendre avec nos groupes de conversation dans l'ancienne Salle des Fêtes – chaque mardi matin à partir de 10h00. Le samedi 26 juin nous avons fait notre Assemblée Générale.

En juillet : la commune de Marval a offert le traditionnel feu d'artifice pour la Fête Nationale et nous avons préparé la retraite des flambeaux pour les enfants – toujours très appréciée !

En août : nous avons participé au Vide Grenier, organisé par le Comité des Fêtes – un grand succès, avec la vente de gâteaux, thés et cafés et la vente de livres d'occasion. C'est avec une grande tristesse que nous avons annoncé la disparition de notre amie Jeannette Paloche. Son soutien et son amitié nous manqueront énormément.

En septembre : nous avons apprécié notre sortie-découverte/initiation de champignons avec notre ami mycologiste Daniel Lacombe .

En novembre : nous mettons en place une petite vente de livres.

En décembre : notre traditionnelle rencontre dans l'église de Marval pour fêter Noël en chant et en lecture, en français et en anglais bien sûr !!

Cette année fut encore bouleversée par le Covid et donc, pas très riche en sortie. Nous offrons notre sympathie à tous ceux et celles qui se voient touchés par cette situation troublante.

Merci à Monsieur le Maire et à son équipe pour toute l'aide qu'ils nous accordent.

Avec nos vœux chaleureux et nos amitiés, Mary Tarry et son équipe de l'Association Franco-Britannique.





Avec tous les problèmes auxquels le monde est confronté, 2021 a en effet été une année difficile. Beaucoup d'entre nous ont perdu des amis et de la famille et avec les quarantaines, les vaccinations et l'obligation de porter des masques, notre monde s'est rétréci et nous sommes heureux d'avoir la compagnie de ces amis et de la famille qui sont proches de nous ces jours-ci.

Pour le Comité des Fêtes, la création d'événements a été difficile – nous avons eu notre Randonnée le 1er mai annulé à cause de la quarantaine, pour les mêmes raisons que nous n'avons pas pu créer la Fête de la Musique annuelle.

Fin juillet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des Fêtes a eu lieu, et je voudrais à ce stade dire un 'Grand Merci' à Didier Viau, qui a supervisé le fonctionnement du Comité ces dernières années. Il a pris la relève à un moment où le comité des événements risquait de fermer et sous son commandement, nous avons continué et avons eu plusieurs années très réussies d'événements dans la commune.



Avec la levée de la quarantaine, il a été décidé de mettre en place un autre événement pour la commune, et donc, en trois semaines, nous avons réussi à mettre en place un Vide Grenier. Travailler à nouveau avec les autres associations, la PMA qui nous a aidés à mettre en place, l'ACCA Milhaguet qui a tenu la buvette avec l'Association Franco-Britannique qui a tenu le stand de thé et de gâteaux. Nous avons eu notre premier tour à la restauration lors d'un événement - bien que seulement des hamburgers et des sandwiches au bacon, nous étions occupés tout au long de la journée.



Au moment où j'écris ces articles, nous préparons notre premier repas commun en deux ans – Chou Farci et Dance – c'est une grande courbe d'apprentissage et j'espère qu'au moment où vous lirez ceci, il aura été et sera parti – avec succès !

Donc, voici 2022, qui sera beaucoup plus fluide pour les événements en général. Bien que nous n'ayons pas pu organiser de grands événements jusqu'à présent, nous essayons de mettre en place un programme pour la commune. N'oubliez pas non plus que la page Facebook « Marval en Fête » affichera toujours les événements à venir au sein de la commune – et les événements de ses communes voisines.

Puissions-nous vous souhaiter à tous une bonne fin d'année et une bonne année 2022.

Mme Keni Carrington  
Pour le Comité des Fêtes

**Calendrier (provisoire) 2022 :**

Fin fév./début mars – loto      1<sup>er</sup> mai – Randonnée      18 juin – Fête de la Musique  
Juillet – Feu d'Artifice et Bal Populaire      7 août- Fête du Village

# Association

## « Lou BOUERADOU »



Malheureusement, notre traditionnel réveillon n'aura encore pas lieu cette année (cause COVID 19)

Néanmoins nous avons fait l'inauguration de la fontaine de dévotion suivie d'un vin d'honneur (au moins 40 participants). La réalisation de cet ouvrage repose essentiellement sur l'action de notre association. C'est pour répondre aux interrogations courantes, tant des habitants que des vacanciers guidés par la soif d'apprendre toujours plus.



Notre association affiche une sensibilité particulière à l'égard du patrimoine de notre village. De ce fait nous offrons aux promeneurs, aux marcheurs des buts nouveaux qui ne demandent qu'à être visités pour susciter l'intérêt.

Malgré cette année morose je vous souhaite de bonnes fêtes avec mes meilleurs vœux pour 2022 et surtout une bonne santé.

André Marendat

# MARVAL LDC (Loisirs Détente Couture)

Malheureusement, nos activités ont été considérablement réduites par les restrictions sur les activités de groupe résultant de la pandémie de COVID-19, mais malgré cela, le Comité des PMA s'est efforcé de présenter aux membres des activités dans la mesure du possible.

En décembre 2020, les membres du LDC ont participé à l'organisation du Marché de Noël artisanal de Marval où divers artisans et producteurs ont pu apporter une certaine joie festive à la Commune et il a été annoncé un grand succès par tous ceux qui y ont assisté. L'Association Franco-Britannique s'est jointe à nous et a tenu son très populaire stand de thé et de gâteaux.

En juillet 2021, nous avons publié un questionnaire auprès des membres afin d'identifier les intérêts et les activités que ses membres souhaitent poursuivre au cours des 12 prochains mois et, bien que le nombre de réponses ait été décevant, l'LDC cherchera à mettre en œuvre ces réponses à l'avenir. Toujours en juillet, après un assouplissement progressif des restrictions, nos séances garde la forme ont finalement pu reprendre dans les Salles de Fêtes et les membres ont pu profiter de cette activité physique indispensable depuis. Les plans de réintroduction d'une 2e session hebdomadaire garde la forme (Circuits) se concrèteront sous peu.

En septembre, nous avons enfin pu fêter nos 10 ans, avec un an de retard, avec une Soirée Dansante à la Salle Polyvalente André Marcillaud à Marval. Le Règlement Covid actuel (Passe Sanitaire) a été pleinement mis en œuvre pour assurer la sécurité des 60 membres qui ont assisté à l'événement. La musique a été fournie par 'Northern Soul Disco' pour la danse et a été précédée d'un repas et de boissons. C'était une excellente nuit et a été apprécié par tout le monde là-bas.

Au moment où j'écris ces articles, le groupe des métiers à la demande du LDC a l'intention de reprendre ses



activités en novembre, lorsque le plan des activités futures sera approuvé, les détails de la première réunion étant distribués aux membres. Nous travaillons également actuellement à la fourniture d'un déjeuner de Noël en décembre pour tous les membres.

Les activités gardent la forme et artisanat sont centrées dans l'Ancienne Salle de Fêtes à Marval (en face de la Poste) le lundi matin et tous les membres sont invités à soutenir ces deux groupes alors qu'ils cherchent à reprendre leurs programmes d'activité normaux.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe, veuillez envoyer un courriel à Keni, secrétaire des PMA, à l'adresse suivante : [ldckenicarrington@gmail.com](mailto:ldckenicarrington@gmail.com)

*Mark Sutton*  
*Président du LDC*

# **A.C.C.A. MILHAGUET**

## **saison 2021/2022**

Voyons-nous le bout du tunnel ?

Malgré les indicateurs, restons quand même attentifs et respectueux, une rechute est encore possible.

Cette nouvelle année s'annonce donc sous de meilleurs augures que la précédente.

Une nouvelle saison de chasse amène fréquemment de notre fédération, de nouvelles règlementations ou recommandations. Elles sont le plus souvent orientées vers la sécurité active et passive et plus ou moins contraignantes. Cette année, notre fédération nous impose la mise en place, sur notre périmètre de chasse, de panneaux signalant notre activité en cours ; ce balisage s'effectue de façon temporaire et locale. Souhaitons que les randonneurs et autres usagers se sentent ainsi rassurés et sécurisés.

Abordons donc cette nouvelle année de façon optimiste, la faune sauvage se porte plutôt bien, trop bien (en nombre) et laisse envisager une belle saison de chasse.

Nous allons sans doute pouvoir reprendre une ou 2 manifestations sur l'année, nous retrouverons avec joie ces bons moments de convivialité.

Je pense avoir brossé le tableau d'un futur un peu morose mais grâce à la volonté éclairée de chacune et de chacun, cela peut encore changer vers le meilleur.

Le meilleur est ce que je vous souhaite à toutes et tous et à vos proches bien entendu, pour cette nouvelle année.

P, Gibaud

## **A.C.C.A de Marval**

La rédaction du présent bulletin intervient à l'époque où les ultimes appels du brame de notre prince de la forêt et au cours duquel nous avons, par sa densité, pu évaluer la population de cette espèce sur notre territoire de chasse, population qui nous apparaît plus que satisfaisante ce qui nous laisse présager de belles traques.

Concernant notre bilan de chasse actuel de la saison en cours, nous sommes à un peu plus d'un mois après l'ouverture et nous ne pouvons pas donner de résultat de ce qui a été réalisé ce jour. Nous avons quelques journées fastes mais ... beaucoup où c'est comme on le dit vulgairement la « dêche ». Heureusement que nous avons des chevreuils

pour nous permettre de sauver le tableau. Espérons que l'ouverture imminente des cervidés et, peut-être une arrivée plus importante de sangliers permettrons de belles surprises au bout de nos mires jusqu'à la fermeture générale, cela nous donne encore pas mal de temps pour satisfaire nos espérances.

Dans un autre contexte, nos réjouissances festives ont été, ces deux dernières années, impactées par la pandémie, et, nos soirées grillades et le ball-trap de l'an dernier ne purent être réalisés. Par contre, au mois d'août dernier le ball-trap pût avoir lieu et son succès fut au-delà de nos espérances. Souhaitons que dans un avenir proche, la situation sanitaire redevienne normale et que nous puissions reprendre nos loisirs comme avant.

Bien que ce bulletin soit rédigé maintenant, il ne sera publié qu'en fin d'année. Aussi en profiter, pour vous présenter nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour l'an 2022.

Le Président de l'A.C.C.A  
Michel HARDY

## Le mot de La Turbine

Après 6 ans de travaux de rénovation et de mise aux normes, l'association culturelle «La Turbine » est sur le point d'ouvrir son café associatif et sa salle de spectacle équipée pour accueillir un public d'environ 200 personnes.

Cet espace situé sur le site de la Monnerie, entre Cussac et Ouradour-sur-Vayres a pour vocation de servir le dynamisme culturel du territoire de la communauté de communes des Feuillardiers. Différents moyens comme la mise à disposition des locaux, la proposition de partenariats avec les acteurs locaux, l'accueil d'artistes et surtout une programmation variée permettront à toutes et tous de profiter de ce nouveau lieu socioculturel.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter par mail à [asso.laturbine@yahoo.fr](mailto:asso.laturbine@yahoo.fr) ou sur facebook sur la page *Asso la turbine*.

Nous espérons vous accueillir très prochainement pour une inauguration et vous souhaitons une très belle fin d'année.

# CLUB « Soleil d'Automne »

Nous avions prévu des manifestations cette année 2021, mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de les réaliser.

Nous avons repris nos réunions mensuelles le jeudi 4 novembre 2021. Nous étions tous impatients de reprendre nos jeux (belote, triominos, scrabble et pourquoi pas envisager d'apprendre à jouer au tarot).

N'oublions pas notre petit goûter servi avec plein d'attention, qui permet à tous ces adhérents du Club seuls ou à deux de suspendre pendant quelques heures les aléas journaliers, surtout ces deux dernières années.

Notre Assemblée Générale aura lieu le jeudi 2 Décembre à 10h30, suivie d'un repas gratuit, celui-ci nous permet de nous retrouver entre amis.

Nous aurons une pensée pour nos amis qui nous ont quittés cette année : Mme Jeannette Paloche, M. Jean Augeau et M. Jean Pierre Villard. Et aussi pour ceux qui sont frappés par la maladie.

Au moment de cette rédaction, nous essayons d'être optimiste pour nos manifestations 2022.

Le bureau se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonne année 2022 et aussi une très bonne santé.

*La Présidente Nicole Dudognon*

## A noter pour 2022 :

Dimanche 9 Janvier Concours de belote  
Dimanche 20 Mars Thé dansant  
Dimanche 24 Avril Gala d'accordéon  
Dimanche 11 Septembre Loto  
Dimanche 16 Octobre Thé dansant  
Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre Assemblée Générale

Tous les 1<sup>er</sup> Jeudi du mois

Repas

Juillet et Octobre (date à fixer)



Le SYMBA Bandiat-Tardoire rassemble 34 communes sur les départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Il est la structure compétente pour la gestion des milieux aquatiques sur les bassins du Bandiat et de la Tardoire. Son objectif est la reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides).

Retour sur les principales actions de **l'année 2021** :

#### Chantiers de restauration de zones humides sur le bassin versant de la Tardoire

À **Maisonnais-sur-Tardoire**, une ancienne lande humide a été restaurée sur 6 000 m<sup>2</sup>. Les travaux ont consisté en l'arrachage des arbres, le broyage de la végétation et la pose de clôtures. Cette lande est un habitat patrimonial rare, composé d'une végétation spécifique (sphaigne, bruyère, ajonc, molinie) et présentant un fort potentiel écologique (épuration et stockage de l'eau).

Au moulin de la **Brégère (Cussac)**, une visite a été organisée au mois d'octobre, suite aux travaux de broyage et d'arrachage des arbres menés en 2019-2020. Une passerelle, un abreuvoir et des clôtures avaient également été installés afin d'assurer un pâturage pérenne, et ainsi assurer l'entretien du milieu tout en préservant La Colle.

Réalisés en partenariat avec la cellule zones humides du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin



Lande humide à Maisonnais



La Colle à Cussac

#### Restauration de la ripisylve sur la Doue et le Bandiat (Abjat-sur-Bandiat/Augignac/Nontron et Saint-Estèphe)

Des travaux sur la végétation en bord de cours d'eau ont été réalisés afin de rouvrir le milieu en enlevant les embâcles gênants pour les écoulements et les arbres morts ou dépérissant à risque.

Débutée en 2018, l'opération s'est finalisée cette année et permet au milieu de retrouver un équilibre écologique (diversité des habitats, accès à la lumière, dévalaison des sédiments, limiter le risque d'inondation...). Au total, plus de 6km de cours d'eau ont été traités.



AVANT



Après

Vous souhaitez des conseils de gestion sur les **cours d'eau** qui passe sur votre parcelle, sur votre **zone humide** ou votre **étang/mare** ?

Nous sommes là pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

**SYMBA Bandiat-Tardoire**, La Monnerie 87150  
CUSSAC - Tel : 05 55 70 27 31  
[www.syndicat-bandiat-tardoire.fr](http://www.syndicat-bandiat-tardoire.fr)  
[www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire](https://www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire)  
Référente Tardoire : 06 38 84 49 72  
Référent Bandiat : 07 54 36 40 43

# Le PLUi Ouest Limousin

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE !

11542  
habitants

16  
communes

## C'est Quoi ?

Un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes élaboré à partir d'une étude des enjeux du territoire. C'est un projet de développement respectueux de l'environnement et des besoins de la population.

### STRATEGIQUE

Un document qui traduira les grandes **orientations d'aménagement** de la Communauté de Communes Ouest Limousin pour les **10 ans** à venir.

### REGLEMENTAIRE

Il régleme à terme, le **droit des sols de chaque parcelle**, publique ou privée et remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU, carte communale pour les communes qui en sont dotées).

### SOLIDAIRE

Il garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** des 16 communes de Ouest Limousin, pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

## Pourquoi ?

- **Construire un projet partagé, cohérent, et opérationnel** en lien avec les particularités du territoire et son fonctionnement ;
- **Orienter l'aménagement** de la Communauté de Communes pour les 10 années à venir ;
- **Maintenir l'équilibre** entre zones bâties, agricoles, et naturelles et ;
- **Définir les priorités d'aménagement** du territoire en termes de mobilité, logement etc ;
- **Soutenir le développement économique** en assurant l'attractivité et la diversification du territoire
- **Valoriser les atouts** patrimoniaux, culturels et touristiques du territoire.

## Quand et Comment ?

- **2021** : **Diagnostic** par une étude du territoire et réunions publiques.
- **2022**: **Définition des grandes orientations** en matière d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années par la création du Projet d'Aménagement de Développement Durable.
- **2022** : **Traduction réglementaire** des orientations du projet : définition des nouvelles règles applicables aux autorisations d'urbanisme sur chaque type de zone.
- **2023** : **Arrêt et consultations** auprès des partenaires et de la population par des enquêtes publiques. Validation du projet en vue de son entrée en vigueur.
- **2024** : **Approbation** par le Conseil Communautaire et entrée en vigueur du PLUi.

**OUEST**  
**Limousin**  
communauté de communes

contact@ouestlimousin.com  
www.ouestlimousin.com

## VALORISEZ VOS DÉCHETS !

### LOCATION GRATUITE DE BROYEURS !

En association avec le SYDED 87, nous vous proposons le prêt gratuit de broyeurs à partir de janvier 2022. Vous pourrez ainsi réduire en copeaux vos déchets verts pour les utiliser comme compost ou comme paillage. Étalé sur une épaisseur de 3 cm sur vos plantations, le broyat protège le sol, maintient l'humidité, et stimule la fertilité du sol. N'hésitez pas à nous contacter au 05 55 78 84 07 pour plus de renseignements.



## FACILITEZ VOTRE PAIEMENT

### LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EST ARRIVÉ !

Votre redevance d'ordures ménagères peut être réglée par prélèvement automatique. Si vous souhaitez le mettre en place, merci de retourner le mandat de prélèvement SEPA joint à votre dernière facture à la Communauté de Communes Ouest Limousin (La Monnerie, 87150 Cussac).



## LES ERREURS DE TRI COÛTENT À L'USAGER !

AUX ÉCO-POINTS  
→ TOUS ←  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT  
MAIS PAS LES  
OROURES  
MÉNAGÈRES !

Les jouets en plastique, piles, casseroles, chaussures... ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune mais amenés en déchèterie !

Vérifiez les apports acceptés en déchèteries sur :



[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

Certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, contiennent jusqu'à 50% d'erreurs de tri !

Ceci condamne TOUT le contenu à être incinéré et génère des surcoûts importants.



**121€ = traitement d'une tonne d'ordures ménagères.**

**58€ = collecte et traitement d'une tonne d'emballages recyclables.**



Les masques, mouchoirs, sopalin, couches, la vaisselle cassée... ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune, mais dans votre bac d'ordures ménagères !



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question ?

05 55 12 12 87 - [www.syded87.org](http://www.syded87.org)

[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)



**SYDED**  
HAUTE-VIENNE  
tous écocitoyens !

**OUEST**  
**Limousin**  
communauté de communes

[om@ouestlimousin.com](mailto:om@ouestlimousin.com)  
05 55 78 84 07

# LE CALENDRIER DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS !

Calendrier 2022  
des jours de collecte  
des déchets à votre domicile

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6		
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31			
31																				
AVRIL							MAI							JUIN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3						1			1	2	3	4	5	
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												
JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					26	27	28	29	30		
OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
31																				

**J** Jour de collecte

**F** Jour férié : si c'est habituellement un jour de collecte, celui-ci sera décalé

**Ouest Limousin**  
communauté de communes  
om@ouestlimousin.com  
05 55 78 84 07

**contact@ouestlimousin.com**  
**05 55 78 84 07**  
**www.ouestlimousin.com**

## ENFANCE - JEUNESSE

### Enfance

enfance@ouestlimousin.com

#### Crèches

Les Petits Filous, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lespetitsfilous@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 10 10

L'Île aux trésors, Cussac  
lileauxtresors@ouestlimousin.com ..... 05 19 99 24 47

#### Lieu d'Accueil Enfants Parents

La Planète du Petit Prince, Saint-Mathieu  
laep@ouestlimousin.com

#### Relais Petite Enfance

Les P'tits Ram'heures, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lesptitsramheures@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

Au Pays de Gulliver, Champzac  
aupaysdegulliver@ouestlimousin.com ..... 05 55 12 10 90

### Jeunesse

jeunesse@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21 / 06 77 50 16 53

#### Accueils de loisirs

Les Hironnelles, Cognac-la-Forêt ..... 06 70 51 30 55  
leshironnelles@ouestlimousin.com ..... 05 55 03 52 83

La Clé des Champs, Maisonnais-sur-Tardoire ..... 06 76 79 36 93  
laledeschamps@ouestlimousin.com ..... 05 55 70 02 28

Les Écureuils, Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 06 71 83 64 76  
lesecoreuils@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

#### Garderies et activités périscolaires

periscolaire@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21

### Adolescents

Jeun's Club, Oradour-sur-Vayres et Jeun's Sports, Saint-Laurent-sur-Gorre  
jeuns.club@ouestlimousin.com ..... 06 74 56 36 24

## ENVIRONNEMENT

### Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

spanc@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 24

### Collecte des ordures ménagères

om@ouestlimousin.com ..... 05 87 33 00 73

**Retrouvez nous sur les réseaux sociaux!**

**Facebook : @ouestlim**

**Instagram : @ccouestlim**



## SOCIAL

### Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS

cias@ouestlimousin.com  
Point-écoute ..... 05 55 48 93 90

### Maison de retraite Dins Lou Pélou (EHPAD)

3, rue du Fromental - 87150 Cussac  
ehpadcussac@wanadoo.fr ..... 05 55 70 91 54

### Résidence Services des Feuillardières

3, rue du Fromental - 87150 Cussac ..... 05 55 70 91 54

## SPORTS, TOURISME, CULTURE

### Sports

sports@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 22 / 06 70 95 01 14

### Tourisme

<http://www.tourisme-ouestlimousin.com/>  
tourisme@ouestlimousin.com

Accueil d'Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 22 21  
Accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 00 06 55  
La Boutique des Créateurs ..... 05 55 78 22 21

### Lecture publique

<https://cc-ouestlimousin.reseaubibli.fr/>  
mediatheques@ouestlimousin.com  
Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 48 18 18  
Cussac ..... 05 55 00 44 34  
Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 14 37  
Cognac-la-Forêt ..... 05 55 77 49 78  
Marval ..... 05 44 22 97 19  
Saint-Mathieu ..... 05 55 09 81 44

### Conseiller numérique aux médiathèques

anthony.lebourg@conseiller-numerique.fr ..... 05 55 48 18 18

### Culture, Vie Associative

associations@ouestlimousin.com ..... 06 87 53 29 90

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Développement Economique

n.riviere@ouestlimousin.com ..... 07 50 56 57 51

### Communication

l.david@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 11 88

### Numérique

contact@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 84 07



## « Mon Parc Périgord-Limousin »

### L'appli des habitants du Périgord-Limousin

Connaissez-vous l'application mobile du Parc naturel régional Périgord-Limousin ?

Depuis son lancement en juin 2020, elle a permis à des milliers de visiteurs d'être guidé, de séjourner et pratiquer les activités reconnues par le Parc. Mine d'information pour découvrir le territoire, l'application référence entre autres près de 100 points d'intérêts, 22 itinéraires de randonnée emblématiques, les producteurs Valeurs Parc et l'agenda des animations.

C'est aussi une application incontournable pour mieux connaître l'espace naturel, les animaux qui le peuple, les espèces de flore, les milieux, les paysages, ... et apprendre par des gestes simples à les préserver.

Grâce à sa carte détaillée, chacun peut se géolocaliser et ainsi découvrir les activités, les randonnées et les points d'intérêts naturels à proximité de sa position.

**Mais sa véritable originalité, c'est le caractère participatif de l'application !**

**Les habitants du *Parc Périgord-Limousin* peuvent spontanément et intuitivement partager leurs observations sur la biodiversité, questionner le Parc naturel régional et la communauté des utilisateurs, proposer des idées et des actions, partager leurs coups de cœur... Les utilisateurs de l'application peuvent également signaler aux équipes du Parc tout dysfonctionnement repéré sur le territoire.**

Des projets participatifs, portés en propre par le Parc ou ses partenaires, seront également régulièrement communiqués par le biais de l'application afin que les volontaires puissent s'impliquer pour les causes qui les intéressent.

Et en bonus : un système d'alerte pour suivre les dernières nouveautés du Parc

Pour rester informé en temps réel des actualités, conseils et bons plans du Parc naturel régional Périgord-Limousin, il suffit de télécharger l'application. C'est simple, rapide et gratuit !

Avec le développement de *Mon Parc*, le Parc Périgord-Limousin s'affirme comme un territoire innovant pour préserver l'environnement et mobiliser les citoyens, visiteurs et habitants.

## Téléchargez l'application "Mon Parc"

depuis l'App Store ou Google Play



Apple store



Google play

>> Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

**Delphine Coudert, chargée de communication touristique et numérique**  
Tél. : 05 53 55 36 00  
Mail: [d.coudert@pnrpl.com](mailto:d.coudert@pnrpl.com)

**Fanny LABROUSSE, Chargée de mission Implication des habitants**  
Tél. : 05 53 55 36 00  
Mail: [f.labrousse@pnrpl.com](mailto:f.labrousse@pnrpl.com)

**PARC NATUREL RÉGIONAL Périgord-Limousin**

**Mon Parc Périgord-Limousin**

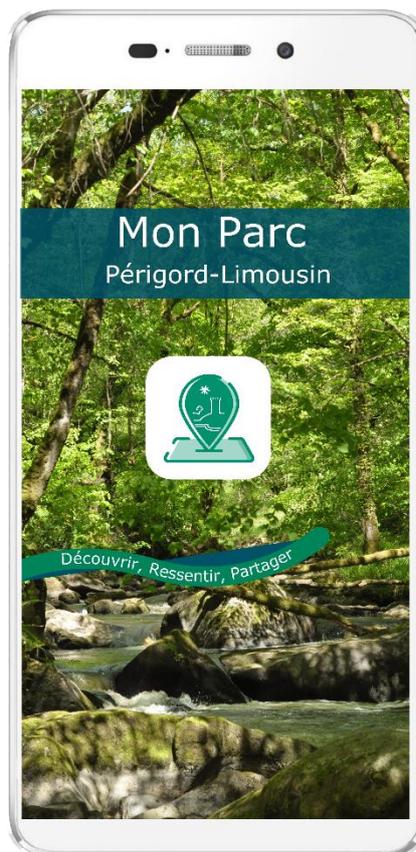
Découvrir, Ressentir, Partager

Téléchargez l'application mobile de découverte du Parc Périgord-Limousin :

Une application touristique pour découvrir l'offre de randonnées, de visites et d'activités et une application citoyenne pour s'impliquer dans la préservation des ressources du PNR.

Parc naturel régional Périgord-Limousin  
La Barde - 24450 La Coquille  
[www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr)

Projet financé par



# Application Panneau Pocket

Au service des habitants de Marval avant tout ! Les informations et alertes vous accompagnent partout.



# Informations pratiques

## Site internet

Suite à un incendie du serveur qui rendu le site internet inaccessible pendant plusieurs mois. Nous vous informons que le site de la commune est de nouveau en activité et vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : [www.mairiedemarval.fr](http://www.mairiedemarval.fr)

## Permanence de l'assistante sociale

Une assistante sociale tient une permanence mensuelle à la mairie, vous pouvez la rencontrer en prenant rendez-vous au 05 55 48 73 42.

## Permanence écrivain public

Tous les quinze jours, le mardi de 14h à 16h, se tient dans les locaux de la mairie, la permanence d'un écrivain public.

Assurée par Sylvie Payet, résidente de la commune, elle est ouverte à toutes et à tous celles et ceux qui souhaitent un appui pour rédiger un écrit sous forme de lettre, courriel, compte-rendu, dossier documentaire ou autre, dans le cadre de démarches administratives ou personnelles.

Prestation à prix libre